



ARRETE DU MAIRE

N° 2025-439

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné M. CHARDES Jean Marie Président Association des sages de Châteaurenard

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Salle du Rialto à l'.

A l'occasion de: Loto du 15/11/2025 à 13h.

Du 15/11/2025 à 13h 1/2 et au 15/11/2025 à 21h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 12/11/2025
Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. CHARDES Jean-Marie - Président de l'Association des Sages de Châteaurenard

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 15/11/2025 - 13h30 au 15/11/2025 - 21h00.

A l'occasion de Loto - salle du Rialto

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

12 NOV. 2025

Fait à Châteaurenard, le _____
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUDET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

PUBLIÉ LE
14 NOV. 2025